



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 MAI 2020**

**Le sept mai deux mille vingt**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en séance à huis-clos au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 29 avril 2020, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS :** Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BONNET S. - BERNARD R. - Adjointes PINATEL M-C. - FRERY P. - MATILLON P. - FAURE L. - KRAFFT N. - FOREST T. - COCAGNE D. Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** JACQUEMOND M. pouvoir à MARTIN Y. - DOLE L. pouvoir à HAREUX T. - LEWER A. pouvoir à BERNARD R. - BRESSET P. pouvoir à BERNARD R. - GUILLERM Y. pouvoir à HAREUX T. - YAVAZ Z. pouvoir à MARTIN Y. - MICHEL G. - FURNON R. - LANCELEVÉE N. - SZNYCER F. - DE VERON D. - BERNARD L

**ABSENTS :** CHAMPAVERT Y. - MERIDJI K. - FOURNEL I. - ROUX N.

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>13</b>
<b>Votants</b>	<b>19</b>

**Secrétaire élu :** MAZET Jacques

Début de la séance : 15H05

**Délibération n° 2020/07/05/26**

**Réhabilitation ou construction d'une salle d'animation : marché de maîtrise d'œuvre.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- de conclure le marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 30.I.6.° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec le lauréat du concours à savoir : VINDRY Archi (architecte mandataire et OPC) avec les co-traitants suivants : GUIVIBAT INGENIERIE (structure), COGIFLUIDE (fluide), CM Economiste (économiste), REZ'ON (acousticien), Froid Equipement Services (cuisiniste) et PEUGET PAYSAGE (paysagiste) pour un montant de travaux prévisionnel de 1 750 000 € HT sur la base du montant de rémunération prévisionnel de 208 250 € HT soit 249 900 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant ;
- de dire que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

**Délibération n° 2020/07/05/27**

**Clôture programme AP-CP vidéoprotection**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable au solde de l'AP-CP de vidéoprotection à hauteur de 464 904,98 € TTC.



**Délibération n° 2020/07/05/28**  
**Ouverture de programme AP-CP pôle festif et culturel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 18 voix pour et une abstention décide :

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture d'un programme AP-CP pour le pôle festif et culturel à hauteur de **2 989 342.58€ TTC**.

**Délibération n° 2020/07/05/29**

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 pour le développement des services et usages numériques sur la commune de Sury le Comtal.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De dire que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites au budget primitif 2020.

**Délibération n° 2020/07/05/30**

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 pour le programme de mise en accessibilité et de réaménagement des locaux de la mairie.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De dire que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites au budget primitif 2020.

**Délibération n° 2020/07/05/31**

**Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Région 2020 pour le programme de mise en accessibilité et de réaménagement des locaux de la mairie.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De dire que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites au budget primitif 2020.

**Délibération n° 2020/07/05/32**

**Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Région 2020 pour le projet de construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De dire que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites au budget primitif 2020.



**Délibération n° 2020/07/05/33**  
**Acquisitions de deux parcelles à l'EPORA.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles précitées
- De clôturer la convention d'étude et de veille foncière du site de l'Usine.

**Délibération n° 2020/07/05/34**  
**Tableau de classement unique des voies communales.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le nouveau classement des voies communales.

**Délibération n° 2020/07/05/35**  
**Transfert provisoire de la salle de réunion du conseil municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-7,

Considérant qu'il convient d'aménager les locaux de la mairie habituellement utilisés pour les réunions du conseil municipal,

Considérant que, pendant la réalisation de cet aménagement lesdits locaux ne pourront être utilisés pour les réunions du conseil municipal,

Considérant que ces circonstances exceptionnelles rendent nécessaires le choix à titre provisoire d'une autre salle municipale de la commune pour la tenue des prochaines réunions du conseil municipal.

- De dire que les réunions du conseil municipal du 20 mai 2020 au 31 juillet 2021 se tiendront dans la salle des fêtes située Espace Chartonnes, rue des Chartonnes 42450 SURY LE COMTAL

**Délibération n° 2020/07/05/36**  
**Convention chantiers éducatifs 2020.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

**Décision n° 2020/03/02 du 03/03/2020**

Marché de travaux : Aménagement d'un cheminement piéton entre les abattoirs et la salle des fêtes de la commune de Sury le Comtal

Approbation d'un contrat avec Jean-Yves PORTE TP

Est approuvé le contrat de travaux avec Jean-Yves PORTE TP aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 42 000.00€

Montant initial TTC : 50 400.00€

**Décision n° 2020/03/03 du 23/03/2020**

Avenant N° 18 à la convention passée entre la commune de Sury-le-Comtal et la Société CHATAIN Poids Lourds pour la location d'un terrain situé au lieu-dit « La Gare ».

La valeur de l'indice du 3ème trimestre 2018 étant de 128.45 et celui du 3ème trimestre 2019 étant de 129.99, le montant annuel de la location est porté de 242.16 € à 245.06 € avec effet au 1er avril 2020.



**Décision n° 2020/03/04 du 27/03/2020**

Continuité budgétaire

Les dépenses d'investissement pourront être engagées avant le vote du budget dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les mouvements de crédits entre chapitres pourront être faits dans la limite de 15% des dépenses 2019 de la section sans autorisation de l'organe délibérant sauf pour les dépenses de personnel.

**Décision n° 2020/04/05 du 10/04/2020**

Droit de préemption urbain

Déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé dans une zone Ua

Parcelle cadastrée AZ 73

5219 rue Gérentet 42 450 Sury le Comtal

Consorts VALENTIN/KLIOUEL

Il est décidé d'exercer le droit de préemption urbain à l'égard de l'immeuble susvisé pour un montant de 19 000€.

**Décision n° 2020/04/06 du 21/04/2020**

Marché de travaux pour la création d'un parking sur le terrain de l'ancienne station d'épuration de la commune de Sury le Comtal

Approbation d'un contrat avec GUINTOLI

Est approuvé le contrat de travaux avec GUINTOLI aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 54 914.00€

Montant initial TTC : 65 896.80€

Fin de la séance : 17H03

Sury Le Comtal, le 11 mai 2020

Le Maire,  
Yves MARTIN